

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :
9 Mai 2008

L'an deux mille huit, le seize Mai à vingt et une heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie
GAUGAIN, Maire.

Nombre de :
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 19
Exprimés : 19

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints
Mmes BRUNET, CHRETIEN, GAUDIN, KICA, PLOUY,
VOLLAIS, Mrs BRUNET, FOUCHER, KECHICHIAN,
LAURENT, MARIE, PILLET, RIDEL, TORRES.

Mme GAUDIN donne pouvoir à Mme GAUGAIN à partir de la
question n° 6.

Secrétaire de séance : Mr LOCRET.

Le procès-verbal de la séance du 21/03/08 est approuvé.

N° 1 – OUVERTURE DES CANDIDATURES AUX 5 COMMISSIONS COMMUNALES :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rouvrir les commissions communales.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rouvrir les commissions communales et
d'y élire les membres suivants :

Commission des finances :
Mme BRUNET, Mr RIDEL.

Commission jeunesse et sport, vie locale, culture et communication :
Mrs BRUNET, MARIE, LAMOTTE

Commission prévention et sécurité :
Mr BRUNET

N° 2 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de répondre à l'accroissement de l'activité des services techniques,

Décide, à l'unanimité :

De créer, à compter du 1^{er} Juin 2008, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Demande à Monsieur le Maire ou son représentant de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

N° 3 – AUTORISATION D'ENGAGER UN BAC EMPLOI POUR 5 MOIS :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que pour faire face à l'accroissement des tâches du service des espaces verts, notamment durant la période estivale, il paraît indispensable de recruter de la main d'œuvre supplémentaire.

Les conditions d'un recrutement d'un agent supplémentaire de collectivité territoriale n'étant pas réunies, Monsieur WALTER propose d'avoir recours à Bac Emploi pour un contrat de 5 mois à raison de 30h00 par semaine.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de passer un contrat avec Bac Emploi pour 5 mois à compter du 1^{er} Mai 2008.

N° 4 – AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la Taxe Locale d'Equipement de 2,5 % à 4 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : Mrs RIDEL et MARIE), décide de porter le taux de la Taxe Locale d'Equipement de 2,5 % à 4 %.

N° 5 – PROPOSITION DES CONTRIBUABLES EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21/03/08 concernant la commission communale des impôts directs qui est composée de 6 titulaires et 6 suppléants avec des membres du conseil municipal et hors conseil. Ainsi le Conseil Municipal doit proposer 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants, dont au moins un nom pour un titulaire domicilié hors commune ; ensuite c'est la direction générale des impôts qui va choisir les commissaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose pour les membres hors du conseil municipal :

Mrs Jean-Pierre OLLIVIER, Jacques CARABY, Roger GUILLARD, Emmanuel STOREZ, Roland JOURNET (membre hors commune), Mme Josette FAUVEL (propriétaire de bois) en tant que commissaires titulaires,

Mmes Annick VAUVARIN, Nicole BEAUJOUAN, Liliane AUMONT, Mrs Joseph HERVIEU, Sylvain HERMANN, Serge LECHANDELIER (membre hors commune) en tant que commissaires suppléants.

N° 6 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur VALLEE demande que ce vote soit effectué à bulletin secret.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à la majorité (contre : 2, abstention : 2, pour : 15) d'attribuer, les subventions aux associations comme suit :

ALD	: 7 870,00 €
Amicale des Pompiers	: 119,60 €
Association Pays d'Auge	: 300,00 €
ASTTD	: 1 000,00 €
ATACD	: 4 000,00 €
ATEA	: 250,00 €
CIFAC	: 33,50 €
Comité de Jumelage	: 2 000,00 €
Comité des Fêtes	: 500,00 €
Croix Rouge	: 150,00 €
Don du Sang	: 600,00 €
Enfant bleu	: 150,00 €
Familles Rurales	: 1 500,00 €
FCAD	: 7 000,00 €
Horizon Loisirs	: 200,00 €
<u>IP@D</u>	: 2 250,00 €
Le Mai Dozuléen	: 2 000,00 €
Mission Locale	: 1 540,00 €
MFR Balleroy	: 33,50 €
MFR Blangy-le-Château	: 33,50 €
Société des Courses	: 1 000,00 €

UNCMT	: 1 150,00 €
Zicodocus	: <u>700,00 €</u>
	34 380,10 €

N° 7 – REMPLACEMENT DU CAMION DES SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le contrat de crédit bail du camion des services techniques arrive à son terme le 19/06/08. Deux solutions sont envisageables : soit la commune achète ce camion, soit elle fait un nouveau contrat de crédit bail. A savoir que l'actuel camion a un problème de fonctionnement puisque le turbo a été remplacé l'année dernière et que le garage Lebouteiller a fait parvenir un devis pour un changement de moteur pour un montant de 9 005,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (Abstentions : Mmes VOLLAIS, PLOUY, Mrs LAMOTTE, PILLET) de procéder à un nouveau crédit bail.

N° 8 – ACHAT PARCELLE AI N° 53 :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs d'aménagement (habitat individuel) au nord-est de la commune dans un espace situé à l'arrière du collège Louis Pergaud et délimité au Nord par l'autoroute A13 et à l'Est par le ruisseau de la Couperée, tels qu'ils découlent des orientations du plan d'occupation des sols de la commune de Dozulé.

Ce secteur dit de la Couperée est destiné à être urbanisé selon un aménagement d'ensemble mené par Francelot.

Considérant que les terrains de l'ancienne station d'épuration se situent au sein de ce projet d'urbanisation et sont donc destinés à lui servir d'assiette soit pour l'habitat, les espaces publics ou la voirie selon la finalisation du projet d'aménagement de la zone ;

Considérant que les parcelles cadastrées AC n° 8 d'une superficie de 220 m² et AI n° 53 d'une superficie de 2 329 m² propriétés de l'Etat, qui servaient de voie d'accès à l'ancienne station d'épuration ont fait l'objet d'une estimation par France Domaine le 18/12/07 pour un montant de 3 300 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de se porter acquéreur desdites parcelles pour un montant de 3 300 € pour permettre l'aménagement d'ensemble prévu et s'engage à mettre à disposition d'un bailleur social pour cette opération un terrain d'une superficie au moins équivalente afin d'y réaliser un programme de logement aidé contribuant à la mixité de la zone,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette acquisition.

N° 9 – SCULPTURE GIRATOIRE ENTREE EST :

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal les travaux de la précédente mandature concernant l'aménagement du giratoire et propose de conserver cette option faisant référence à l'histoire et au patrimoine augeron. Celle-ci souhaitait y placer une œuvre sculpturale symbolisant l'activité équestre représentative du territoire. La sculpture serait mise en scène sur un sol couvert d'un mélange de graminées et de fleurs symbolisant la prairie. Un devis a été demandé à l'atelier Popelin pour la conception, la fabrication et la pose d'un ensemble de 2 chevaux en tôles inox pour un montant de 17 724,72 € TTC. Restera à ajouter à cet achat, le socle en béton, les arbres, les arbustes couvre sol (mélange de graminées).

Le Conseil Municipal,

Décide à la majorité (Abstention : Mr LAURENT), de retenir la proposition de l'atelier Popelin pour un montant de 17 724,72 € TTC,

Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, du Conseil Général, du Conseil Régional, de Madame le Député et de Monsieur le Sénateur.